

ENVIRONNEMENT

> COLLECTE DES DECHETS

Les collectes débutent vers 6h00. Vous êtes tenus de déposer vos déchets, devant votre habitation, entre 18h00 (veille de la collecte) et 6h00 (jour de la collecte).

DÉCHETS MÉNAGERS

DEPUIS LE 1er janvier 2010 : Vignettes bleues obligatoires
Collecte le jeudi et le vendredi comme d'habitude.

PMC ET PAPIERS - CARTONS

Le lundi 08 février 2010 pour toutes les communes

DÉCHETS VERTS

Collecte le lundi (maximum : un m³ par collecte).

> Téléphone : 064/52 17 40

uniquement le samedi précédent la collecte de 10h00 à 17h00

> Téléservices : www.seneffe.be, avant 7h30 le lundi de la collecte.

La collecte de déchets verts est payante au prix de 5 euros.

DÉCHETS ENCOMBRANTS ET AUTRES

L'IDEA Propreté Publique collecte à la demande des ménages tous les déchets encombrants et autres pouvant être déposés au parc à conteneurs hormis les inertes, l'amiante-ciment et les PMC. Pour être collectés, vos déchets devront être triés, conditionnés ou liés pour être prêts à l'enlèvement.

Prix 10 € les 2 m³. La quantité maximale autorisée par trimestre est de 6 m³.

Pour obtenir plus d'infos sur ce service à la demande ou prendre rendez-vous, contactez l'IDEA au 065/41.27.28 du lundi au vendredi entre 9h00 et 15h30

PARC A CONTENEURS

Horaire habituel : Lundi de 12h00 à 17h45, du mardi au vendredi de 10h00 à 17h45 ; le samedi de 9h00 à 16h45 – fermé le dimanche.

Tél : 064/65 09 82 - Déchets autorisés : www.seneffe.be

Un problème relatif aux collectes ?

Déchets ménagers - P.M.C. - Papiers - Cartons - Parc à conteneurs - Encombrants : Service environnement : Mme Godeau, Mme Paris et Mme Durant - 064/52 17 26

Déchets verts Service travaux : Mme Denayer - 064/52 17 40

NOTRE ENVIRONNEMENT

> En 4 ans, un couple de chats peut être à l'origine de 20.736 chats...

Eh oui, 20.736 chats... un couple de chats, en un an, peut avoir jusqu'à 12 chatons. Après deux années : leur descendance peut atteindre 144 chats. Après trois années : 1.728 chats. Après quatre années : 20.736 chats. A méditer ! Une solution ? La stérilisation.

Présente sur notre territoire depuis de nombreuses années, l'association "Les amis des animaux" est active dans le domaine de la protection et la défense des animaux et de la nature. Notamment, l'association, grâce à la bonne volonté de ses membres, nourrit et stérilise les chats errants qu'ils recueillent.

Tout d'abord, l'association souhaite attirer l'attention de la population sur le fait qu'il est interdit et même punissable d'abandonner des animaux (Loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux).

Parallèlement, elle recommande aux heureux propriétaires de chat(te)s de faire stériliser leurs animaux... En effet, une jeune chatte peut se reproduire dès 7 mois, un mâle vers 8-9 mois, voire un an. Si vous laissez faire la nature, votre chatte pourra avoir des petits 2 ou 3 fois l'an, parfois même 4 fois ! Et si au début, vous trouverez des amateurs pour caser les petits, vous aurez vite fait le tour de la famille et des amis. Que faire ? Les donner à des inconnus, au risque qu'ils terminent leur vie dans un labo ? Les tuer à la naissance ? Les abandonner ? La solution : la contraception (pas toujours possible de faire avaler la pilule à l'animal !) ou la stérilisation. Février et mars sont, paraît-il, les mois idéaux pour pratiquer ces opérations. Les personnes aux revenus modestes peuvent faire pratiquer ces interventions par l'association "Les amis des animaux", et ce à des prix démocratiques.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter, "Les Amis des Animaux", 12, Tienne à coulons à 7181 Feluy - Tél. 064/55.58.98 – <http://www.les-amis-des-animaux.be>

La Commission Communale de l'Environnement.

INFORMATION À LA POPULATION

L'élaboration et la rédaction des plans particuliers d'urgence et d'intervention concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses des entreprises Seveso classées « seuil haut » sont de la responsabilité des Gouverneurs.

Le Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention du dépôt Total de Feluy, entreprise Seveso classée « seuil haut » située au zoning industriel – zone A, 7181 Feluy, est finalisé et consultable sur rendez-vous (065/39.64.80) entre le 20 janvier et le 20 février 2010, entre 09h00 et 15h30, durant les jours ouvrables, à l'adresse suivante :

Bureau de Sécurité du Gouverneur : Rue Verte 13 - 7000 Mons

Le Collège Communal.

PRIME ENERGIE

Si le revenu annuel net imposable de votre ménage est inférieur à 26.520 € et que vous vous chauffez principalement à l'électricité, au gaz ou au mazout, vous pouvez bénéficier d'une prime de 105€ pour compenser la hausse des prix du chauffage.

Pour l'obtenir, vous devez retourner le formulaire adéquat au Ministère des Affaires Économiques avant le 28 février 2010.

Les conditions d'obtention et le formulaire peuvent être demandés auprès du Conseiller en Énergie.

Conseiller en énergie : 064/52.17.85 - energie@seneffe.be



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2008.
2. Approbation de la modification budgétaire n°2 - Exercice 2008 - Services ordinaire et extraordinaire.
3. Approbation du budget communal - Exercice 2009 - Services ordinaire et extraordinaire.
4. Approbation du rapport annuel 2008.
5. Octroi des subsides 2009 aux associations.
6. Approbation de la modification budgétaire n° 1 du service ordinaire au budget du CPAS pour l'exercice 2008.
7. Approbation de la modification budgétaire n° 2 du service extraordinaire au budget du CPAS pour l'exercice 2008.
8. Avis sur le compte pour l'année 2007 de la Fabrique d'Eglise Saint Aldegonde à Feluy.
9. Avis sur le budget pour l'année 2009 de la Fabrique d'Eglise Sainte Vierge à Arquennes.

10. Avis sur le budget pour l'année 2009 de la Fabrique d'Eglise Saint Barthélemy à Familleureux.
11. Avis sur le budget pour l'année 2009 de la Fabrique d'Eglise Saint Cyr et Julitte à Senneffe.
12. Avis sur le budget pour l'année 2009 de la Fabrique d'Eglise Notre Dame du Sacré-Cœur à Bois des Nauwes.
13. Avis sur le budget pour l'année 2009 de la Fabrique d'Eglise Saint Aldegonde à Feluy.
14. Octroi d'un subside pour l'exercice 2008 à l'Asbl Promotion du Sport.
15. Octroi d'un subside exceptionnel à l'Association du Rotary de Senneffe.
16. Prise d'acte du bilan financier et du compte présentés par :
 - a. l'Asbl " La petite enfance " - Exercice 2007.
 - b. l'Asbl " Centre pilote pour la formation et l'é-

- conomie sociale " Exercice 2007.
17. Approbation du devis relatif à l'éclairage du terrain de football du Snek FC.
18. Décision de principe sur la vente de la cure de Familleureux.
19. Approbation des cahiers spéciaux des charges et du mode de passation pour les marchés suivants :
 - a. achat de matériaux et de matériel pour les travaux de rénovation de l'installation de chauffage de la conciergerie de l'école de Feluy :
 - b. achat d'imprimantes.
 - c. achat de matériel audio/visuel.
20. Adoption du règlement d'occupation des salles communales.
21. Adoption des règlements communaux relatifs à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et ambulantes.

22. Inscription de la commune en tant que " membre
coopérant " et désignation d'un délégué auprès de
l'Assemblée Générale à l'Ecomusée du Bois-du-Luc.